



CONSERVATOIRE  
FRANCIS POULENC  
CRR TOURS

ASSOCIATION des PARENTS D'ÉLÈVES  
du CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT  
RÉGIONAL de TOURS

APEC  
de  
TOURS

Danse  
Musique  
Instruments



# Guide Pratique

pour les Elèves

## ***DANSEURS Hors Temps Scolaire***

**CRR Francis Poulenc**, 2 ter rue du Petit Pré, 37000 TOURS,  
[www.conservatoiretours.fr](http://www.conservatoiretours.fr), 02.47.21.60.30  
**Association de Parents d'Elèves du CRR**,  
[apecdetours@gmail.com](mailto:apecdetours@gmail.com)

Vous êtes admis au Conservatoire à Rayonnement Régional de Tours. A ce titre, vous avez pris connaissance de tous les règlements (pédagogique et intérieur) qui régissent le fonctionnement de l'établissement.

Ce livret d'accueil regroupe les questions que vous pourriez avoir concernant votre scolarité au Conservatoire Francis Poulenc.

### **Un élève danseur...**

**La sollicitation importante du corps, nécessaire à la pratique de la danse, implique une hygiène de vie équilibrée (alimentation, sommeil....). Le corps est fragile et l'enseignement de la danse réglementé. C'est pourquoi des âges minimums sont indiqués dans toute la scolarité des élèves afin de prendre en compte leur croissance.**

La formation des danseurs est globale : elle comprend nécessairement une discipline dominante (cours de danse classique, contemporaine ou jazz), une discipline complémentaire obligatoire de formation et culture musicale générale.

## 🔗 Organisation

- Enfants âgés de 6 ou 7 ans au 31 décembre de l'année d'inscription : initiation à la Danse.
- A partir du CE2 : début de la formation (cycle 1) de la danse classique, ou de la pratique de la danse contemporaine (atelier).
- A partir de la 6<sup>ème</sup> : début de la formation (cycle 1) de la danse contemporaine ou Jazz.
- Si l'élève suit des cours de formation musicale destinés aux instrumentistes dans un conservatoire agréé ou une école municipale de musique, il peut être (en fournissant une attestation de scolarité au début de chaque année scolaire) dispensé du cours de formation musicale danseurs. Les élèves en cycle spécialisé ont l'obligation de suivre la FM danse.
- Des aménagements d'emploi du temps sont proposés pour les élèves scolarisés au Lycée Paul Louis Courier (en seconde), qui permettent de libérer du temps en fin d'après midi pour l'enseignement artistique au CRR.

## 🔗 Coursus

CYCLE D'ETUDES	DUREE	TEMPS HEBDOMADAIRE DE COURS
<b>Initiation à la danse (éveil)</b>	1 à 2 ans	0 H 45 (CP) 1H 00 (CE1)
<b>Atelier enfant 1 (initiation 2) Pour le contemporain</b>	1 à 2 ans CE2 et CM1	1h15
<b>Atelier enfant 2 (Initiation 3) Pour le contemporain</b>	1 à 2 ans CM1 et CM2	1h30
<b>Cycle 1 : Age minimum 8 ans au 31 décembre de l'année en cours  A partir du CE2 pour la danse classique  A partir de la 6<sup>ème</sup> pour la danse contemporaine et jazz</b>	4 ans + ou - 1 an en 4 phases Ph 1,2,3 et FC1D	<b>Pour les 3 phases :</b> - choix danse classique (primaire), contemporaine ou jazz (collège) comme dominante : 2 cours hebdomadaires - 1 cours de formation musicale <sup>(4)</sup>  <b>Volume horaire global : 3h15</b>
<b>Cycle 2 : à partir de 11 ans au 31 décembre de l'année en cours</b>	4 ans + ou - 1 an en 4 phases Ph 1,2,3 et FC2D	<b>Pour les 3 phases :</b> - choix danse classique, contemporaine ou jazz comme dominante : 2 cours hebdomadaires - 1 cours de formation musicale <sup>(4)</sup> <b>Volume horaire global : 5h15</b>
<b>Cycle 3 : à partir de 14 ans au 31 décembre de l'année en cours</b>	3 ans + ou - 1 an <sup>(2)</sup>	- danse classique, contemporaine ou jazz : 3 cours hebdomadaires - 1 cours de formation musicale <sup>(4)</sup> - Des stages AFCMD <sup>(1)</sup> - une autre esthétique facultative - Des ateliers sont proposés au cours de l'année et font partie intégrante de l'enseignement - Histoire de la danse facultative <b>Volume horaire global : 5h30</b>
<b>Cycle spécialisé <sup>(3)</sup> à partir de 14 ans au 31 décembre de l'année en cours</b>	3 ans + ou - 1 an <sup>(2)</sup>	- DD : 7 H 30 <sup>(1)</sup> - DCO : 2 H <sup>(1)</sup> - FM : 1 H <sup>(1)</sup> - HD : 2 H <sup>(1)</sup> - Des stages AFCMD <sup>(1)</sup> - Des ateliers sont proposés au cours de l'année et font partie intégrante de l'enseignement <b>Volume horaire global : 12 heures minimum</b>

<sup>(1)</sup> DD : Discipline Dominante / DCO : Discipline Complémentaire Obligatoire / FM : Formation Musicale / HD : Histoire de la Danse / AFCMD : Analyse Fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé

<sup>(2)</sup> Le passage en 2<sup>ème</sup> année de l'examen de fin de cycle 3 est laissé à l'appréciation de l'enseignant. Dans certains cas, la présentation peut se faire dès la fin de la première année en concertation entre l'équipe enseignante et le directeur du conservatoire ou de son représentant.

<sup>(3)</sup> L'entrée en cycle spécialisé se fait sur concours et correspond pour les élèves et les familles à une volonté de suivre une formation pré-professionnelle, exigeante en temps et en investissement.

<sup>(4)</sup> voir détail dans la rubrique Formation Musicale Danseur en dernière page

☛ Le temps hebdomadaire de cours n'est donné ici qu'à titre indicatif. Les conditions pédagogiques liées aux conditions matérielles (personnel enseignant, locaux, effectifs de classes) peuvent amener cet horaire théorique à subir quelques modifications.

## 🔗 **Cursus diplômant**

Le cursus des études est structuré en trois cycles. Cette formation initiale peut-être prolongée par un cycle spécialisé destiné aux étudiants souhaitant poursuivre une orientation pré-professionnelle.

## 🔗 **Evaluation**

Mise en œuvre par l'ensemble des professeurs de l'élève, l'évaluation continue concerne les différents cursus, filières ou modules proposés par l'établissement. Elle peut revêtir des formes diverses, y compris des mises en situation publique, le suivi d'ateliers, la capitalisation d'unités d'enseignements.

Il y a deux types de modes d'évaluations celles validées par contrôle continu et celles organisées par examens.

L'évaluation des élèves est formalisée sur un bulletin trimestriel :

- 1<sup>er</sup> bulletin en novembre : appréciation générale et commentaires sur la qualité et la méthode du travail personnel
- 2<sup>nd</sup> bulletin en février : qualité de la réalisation et du travail, et mention (Très Bien, Bien, Assez Bien, Passable ou Insuffisant)
- Les résultats des contrôles de fin d'année ou examens de fin de cycle sont envoyés courant juillet.

Les critères d'évaluation des élèves à partir du 2<sup>ème</sup> bulletin sont les suivants :

- Travail personnel (investissement, motivation, participation, assiduité, engagement, curiosité...)
- Technique (acquisitions, posture...)
- Expression (interprétation, sens artistique, musicalité...)

Déroulement des contrôles de fin d'année et examens de fin de cycle :

- Examens de fin de cycle devant un jury extérieur sous la présidence du directeur (ou son représentant)
- Contrôles inter-cycle : organisés avec des personnalités extérieures (qui peuvent être les mêmes que le jury de fin de cycle).

La prise en compte du contrôle continu intervient lors des délibérations des contrôles de fin d'année. La mention du 2<sup>nd</sup> trimestre et les commentaires de l'équipe pédagogique permettent un ajustement de la décision finale.

CYCLE D'ETUDES	APPRECIATIONS DE FIN D'ANNEE
<b>Initiation à la danse</b>	- Admis en 2e année d'initiation ou en cycle 1 selon l'âge <b>ou</b> - non maintenu
<b>Cycle 1 :</b>	- Admis dans la phase supérieure avec mention TB ou B <b>ou</b> - maintenu dans la phase avec mention AB ou Passable <b>ou</b> - non maintenu avec mention Insuffisant, ou si la durée maximum dans le cycle est épuisée.
<b>Cycle 2 :</b>	Idem cycle 1
<b>Cycle 3 :</b>	- Obtention de l'unité d'enseignement chorégraphique avec mention TB ou B <b>ou</b> - maintenu en cycle 3 avec mention AB ou Passable <b>ou</b> - non maintenu avec mention Insuffisant, ou si la durée maximum dans le cycle est épuisée.
<b>Cycle spécialisé</b>	- Obtention de l'unité d'enseignement chorégraphique avec mention TB <b>ou</b> - maintenu en cycle spécialisé avec mention B, AB ou Passable <b>ou</b> - non maintenu avec mention Insuffisant, ou si la durée maximum dans le cycle est épuisée.

☞ L'accès en cycle spécialisé se fait sur concours et est accessible à partir de l'obtention de la fin de cycle 2 ou en cours de cycle 3. Le projet de l'élève et de la famille doit correspondre aux objectifs de formation professionnelle initiale contenus dans ce cursus.

☞ Un élève admis en cycle spécialisé peut, si ses objectifs ne correspondent plus à cette orientation, réintégrer le cycle 3 pour y achever sa scolarité par le **Certificat d'Etudes Chorégraphiques**, s'il ne l'a pas déjà obtenu et s'il n'a pas épuisé la durée d'étude autorisée.

Pour le 2<sup>e</sup> cycle, l'attribution du **Brevet Etudes Chorégraphiques** est subordonnée à l'obtention de deux unités d'enseignement obligatoires :

- UE1 : la discipline dominante (variation imposé + variation personnelle ou variation imposée dans la complémentaire)
- UE2 : formation musicale danse (FC1 obtenu)

Pour le 3<sup>e</sup> cycle, l'attribution du **Certificat D'Etudes Chorégraphiques** est subordonnée à l'obtention de trois unités d'enseignement obligatoires :

- UE 1 : la discipline dominante (variation imposée + variation personnelle)
- UE 2 : formation musicale danse (FC2 obtenu)
- UE 3 : l'analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé <sup>(1)</sup>

Pour le cycle spécialisé l'attribution du **Diplôme d'Etudes Chorégraphiques** est subordonnée à l'obtention de quatre unités d'enseignement obligatoires :

- UE 1 : la discipline dominante (variation imposée + variation personnelle)
- UE 2 : formation musicale danse (FC2 obtenu avec mention TB ou FC3)
- UE 3 : l'analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé <sup>(1)</sup>
- UE 4 : histoire de la danse
- UE 5 : professionnalisation <sup>(2)</sup>

<sup>(1)</sup> sous forme de contrôle continu

<sup>(2)</sup> sous forme d'attestation délivrée après entretien avec le conseiller aux études

☞ Les différentes unités d'enseignement peuvent être obtenues à des moments différents du cursus.

☞ Si l'élève obtient une mention B à l'examen final du cycle spécialisé, il valide automatique l'UE 1 du CEC.

☞ Les élèves de C2 phase 3 peuvent s'ils le souhaitent et en accord avec l'équipe pédagogique, présenter en même temps l'examen de fin de cycle 2 et l'entrée en cycle spécialisé. Le jury se prononce alors en premier lieu pour l'obtention de l'UE1 du BEC, puis statue sur l'entrée en cycle spécialisé.

### 🏷 **Formation Musicale Danse**, Discipline complémentaire obligatoire

- Les élèves se présentent à l'examen de fin de cycle de Formation Musicale Danse sur proposition du professeur de cette discipline.

- Dans une même classe de Formation Musicale Danse, les élèves peuvent être de niveaux ou cycles différents en Formation Musicale Danse.

- Il n'y a pas systématiquement de correspondance entre le niveau de danse et le niveau de Formation Musicale Danse.

- L'évaluation ne comprend pas de travail directement lié au mouvement en raison des lieux d'enseignement actuellement non adaptés à cette dimension corporelle.

- Le cursus de formation musicale danseur doit se poursuivre jusqu'à équivalence avec le niveau de la discipline dominante (exemple UE danse C2, UE de FM danseur C2)

CYCLE D'ETUDES	DUREE	TEMPS HEBDOMADAIRE DE COURS
Cycle 1	3 ans + ou - 1 an	45 minutes
Cycle 2	3 ans + ou - 1 an	1 H
Cycle 3	3 ans + ou - 1 an	1 H